CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E25992** **VALABLE JUSQU'AU** **06/12/2027**

ÉDITÉ LE 13/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/08/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG STRASBOURG
Siret : 413 447 384 00020
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 4029825
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000/002 188118/1

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000/002 188118/1
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : CONSTRUCTION LANOIX

5 BIS IMPASSE DES VIOLETTES
67590 OHLUNGEN

Téléphone : 03 88 72 64 60 **Fax :**
Portable : 06 03 33 01 83
Responsabilité légale :
LANOIX ALEX GÉRANT

Site Internet : http://www.lanoix-construction.fr
E-mail : courrier@lanoix-construction.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 029 687 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	7	07/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 13/10/2026 13:39

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025